

Agrément des conseillers en prévention des risques professionnels en agriculture

RS51 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344r
Formacode(s)	42875
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SYNDIC FORMAT PERSON ORGANIS SECUR AGRIC	32775448700038	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Domaine de la santé, de la prévention et sécurité au travail du secteur agricole

Maîtriser les compétences et connaissances relatives au métier de conseiller en prévention

Pouvoir exercer le métier de conseiller en prévention des risques professionnels

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Prendre connaissance de l'environnement institutionnel
- Respecter le dispositif Santé Sécurité au Travail en agriculture
- Connaître l'environnement agricole

AUDITER ET ANALYSER L'ETAT GENERAL D'UNE SITUATION : INCIDENT, ACCIDENT DE TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE, SITUATION DE TRAVAIL

- Diagnostiquer les situations à risques -professionnels
- Evaluer les risques professionnels

CONNAITRE ET PROPOSER DES MESURES PRATIQUES ET CORRECTIVES PROPRES A AMELIORER LA PREVENTION DES RISQUES

- Connaître les différents types de risques spécifiques
- Mettre en place les mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques

PARTICIPER A LA SENSIBILISATION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Informer les adhérents à la prévention des Risques professionnels
- Animer des interventions et actions de formation à la prévention des risques professionnels

CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Prendre connaissance de l'environnement institutionnel
- Respecter le dispositif Santé Sécurité au Travail en agriculture
- Connaître l'environnement agricole

AUDITER ET ANALYSER L'ETAT GENERAL D'UNE SITUATION : INCIDENT, ACCIDENT DE TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE, SITUATION DE TRAVAIL

- Diagnostiquer les situations à risques -professionnels
- Evaluer les risques professionnels
- CONNAITRE ET PROPOSER DES MESURES PRATIQUES ET CORRECTIVES PROPRES A AMELIORER LA PREVENTION DES RISQUES
- Connaître les différents types de risques spécifiques
- Mettre en place les mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques
- PARTICIPER A LA SENSIBILISATION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- Informer les adhérents à la prévention des Risques professionnels
- Animer des interventions et actions de formation à la prévention des risques professionnels

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 09 janvier 2014 relatif aux modalités d'agrément des conseillers en prévention des risques professionnels en Agriculture""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Etre recruté comme conseiller en prévention des risques professionnels (PSSP) au sein de la MSA
- Avoir prêté serment devant le juge d'instance
- Etre en possession d'une autorisation/ agrément provisoire après avoir fait la demande d'agrément auprès du directeur général de la CCMSA et après avoir fournies les pièces administrative
- Avoir suivi la formation obligatoire

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/51/>